



VII ET ANNEXE
A LA DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
26 mars 2025 n° 25/03/26/005
LE MAIRE Le Maire,

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 063-216300699-20250326-250326005A-BF

Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2025

Hervé PRONONCE

Conformément à l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note présente donc les principales informations du budget primitif 2025 et sera disponible sur le site internet de la commune.

I- Préambule

Seul document budgétaire obligatoire, le budget primitif a pour double objectif de prévoir et d'autoriser les recettes et les dépenses de la commune pour une année.

Il comprend deux sections :

- La section de fonctionnement, décrivant les opérations de la collectivité liées à son administration courante et au fonctionnement des services publics.
- La section d'investissement retraçant les opérations en capital, c'est-à-dire les opérations de recettes ou de dépenses qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine de la collectivité : achats de matériels, travaux d'infrastructures, aménagement de bâtiments...

Pour chacune des deux sections, le principe de l'équilibre budgétaire doit être respecté, c'est-à-dire que les recettes doivent être égales aux dépenses. L'évaluation sincère de ces deux postes budgétaires est donc impérative, l'équilibre budgétaire et le principe de sincérité étant des règles budgétaires fondamentales.

II- Les Grandes Orientations du Budget 2025

A- Le contexte :

L'année 2024 a été marquée par un ralentissement de la croissance mondiale et une instabilité politique significative. Pour 2025, il est peu probable que l'économie mondiale connaisse un rebond, en raison de l'intensification des risques géopolitiques dans de nombreux pays. La prévision de croissance du PIB pour 2025 est de 0,9 %, tandis que l'inflation devrait diminuer pour atteindre 1,7 %. C'est dans ce contexte économique incertain que la commune du Cendre doit élaborer son budget prévisionnel pour l'année 2025. Malgré une baisse de certaines recettes et une augmentation de certaines dépenses, la commune du Cendre maintient une situation financière saine. Grâce à une gestion rigoureuse de son budget, elle parvient à renforcer son attractivité et sa modernité, en favorisant le développement de l'économie locale et en valorisant son patrimoine.

B- La situation financière de la commune :

Pour offrir aux Cendriouses et Cendrioux un cadre de vie toujours plus agréable et des équipements publics adaptés, la municipalité peut s'appuyer sur les bons résultats de l'exercice 2024. La reprise des excédents de fonctionnement cumulés permet de financer une partie des dépenses d'investissement liées à la restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles, avec un virement à la section d'investissement de 932 126,97 €.

Le Budget Primitif (BP) 2025 s'élève à 7 120 357,97 € pour la section de fonctionnement et à 5 591 878,58 € pour la section d'investissement. La section de fonctionnement se distingue par une attention particulière portée à la maîtrise des charges, malgré l'incertitude de la situation actuelle, ainsi qu'à l'optimisation du recouvrement des recettes. Toutefois, la commune fait face à une augmentation de ses charges générales, principalement en raison de la hausse de certaines cotisations, telles que la part employeur de la CNRACL (+ 3 points), l'assurance du

personnel (+ 0,77 %), l'assurance des véhicules (+ 50%) et la cotisation. Parallèlement, les recettes stagnent, ce qui contraint la municipalité à rationaliser l'élaboration du budget prévisionnel 2025, les services ont reçu pour mission grâce à cet effort, que certaines dépenses de fonctionnement ont pu être maîtrisées. De plus, certains projets d'investissement ont été reportés à des années ultérieures (les travaux de rénovation de l'école maternelle sont reportés à 2026)

C- Les projets d'investissements pour l'année 2025 :

1- L'entretien et la rénovation du patrimoine bâti :

Malgré les défis rencontrés, la ville du Cendre demeure mobilisée et poursuit activement ses nombreux projets de rénovation et d'amélioration de son patrimoine bâti.

Tout d'abord, l'année 2025 marquera l'achèvement des travaux de construction du pôle élémentaire. Parallèlement, des travaux de réfection de la cour de l'école élémentaire vont également débiter, avec un budget prévisionnel total de 2 704 015 € alloué à cette opération.

Les études pour le projet de requalification de l'espace Verger du Caire se poursuivront, tout comme la recherche de partenaires financiers, avec un montant estimé à 122 000 €.

Enfin, le pont de César sera rénové en collaboration avec la SNCF, dans le but de sécuriser cet ouvrage, pour un coût de 7 876 € (études).

2- La protection de l'environnement et développement durable :

La Ville poursuit avec détermination son engagement en faveur du développement durable. Dans le cadre de ses projets d'aménagement de voirie, elle intègre des espaces dédiés à la végétalisation et privilégie des solutions visant à limiter l'imperméabilisation des sols. Afin de maîtriser ses dépenses énergétiques, la Ville procède à l'installation de panneaux solaires, notamment sur l'école élémentaire Henri Barbusse-Les Fontenilles, tout en continuant la transition vers des éclairages LED pour les bâtiments communaux et l'éclairage public.

Par ailleurs, la commune joue un rôle essentiel dans l'information, l'animation et la sensibilisation de sa population. Elle organise divers événements à thématique environnementale, tels que des ateliers avec la LPO, des opérations comme Ecocottes ou le Cendre en Balades, ainsi que des collectes de déchets verts. De plus en 2025, elle mettra en place des actions de prévention et de lutte contre les moustiques.

Dans la continuité des efforts déployés en 2023 et 2024, la campagne de plantations d'arbres se poursuivra avec un budget de 13 000 €.

3 - L'entretien de la voirie et l'aménagement des espaces publics :

En 2025, le quartier de Beauséjour sera au cœur d'importants travaux de réfection, visant principalement la place des Tulipes et la rue des Lilas. La Métropole investira 150 000 € dans la rénovation de la coulée verte, un espace essentiel pour la biodiversité et le bien-être des habitants. Parallèlement, la commune allouera 11 000 € pour le remplacement d'une partie du mobilier urbain, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Des travaux de reprise de concessions du cimetière seront également entrepris, avec un budget de 40 000 €.

Enfin, dans un souci de sécurité accrue, de nouvelles caméras de vidéosurveillance seront installées sur la commune pour un montant de 15 000 €. De plus, certaines caméras déjà en place seront modernisées avec l'ajout de panneaux photovoltaïques (7 500 €), contribuant ainsi à une approche plus durable et respectueuse de l'environnement.

4 - Le soutien à l'économie locale et au monde associatif :

La commune s'engage activement en faveur du monde associatif et culturel en soutenant les différentes associations. Dans le cadre de son développement, la ville investira 29 950 € pour équiper les écoles en matériel informatique, ainsi que 10 000 € pour l'acquisition de mobilier scolaire.

Par ailleurs, l'offre de services proposée par le C.C.A.S évolue afin de mieux répondre aux besoins de la société. Cette année, nous continuerons à renforcer le Lieu d'Information Sénior (L.I.S) et à développer le projet Sénior +, un programme d'animations et d'activités destiné aux personnes de plus de 60 ans. En 2025, de nouvelles initiatives seront mises en place pour les séniors, incluant des conférences thématiques, des sorties culturelles et la mise en œuvre d'un service de portage de livres.

D- La gestion de la dette :

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 063-216300699-20250326-250326005A-BF



La structure de la dette communale est à la fois saine, sans emprunts toxiques à taux fixes. En 2024, la commune a contracté deux nouveaux emprunts pour financer en partie la tranche optionnelle A des travaux de réhabilitation du groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles : un emprunt de 750 000 € en mai, à un taux fixe de 3,78 %, et un autre de 800 000 € en octobre, à un taux fixe de 3,29 %.

À la fin de 2025, sans nouvel emprunt, l'encours de la dette s'élèvera à 5 863 599,46 € (part CAM déduite), ce qui correspond à une dette de 1 063 € par habitant, légèrement au-dessus de la moyenne des communes de même strate démographique.

En 2025, la commune prévoit théoriquement de contracter un nouvel emprunt d'un montant de 1 000 000 €. Cet emprunt, dont les premières échéances devraient être prélevées au cours du deuxième trimestre 2025, permettra de finaliser le financement de la construction de l'école élémentaire Henri Barbusse-Les Fontenilles. Il est à noter que le montant de cet emprunt pourrait être réduit en fonction des subventions dont la commune attend toujours la décision.

III- Synthèse du Budget 2025

1/ Le Budget en 3 tableaux

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES	7 120 357.97	6 188 231.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER 2024 L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	(si déficit)	(si excédent) 932 126.97
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		7 120 357.97	7 120 357.97

		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (y compris le compte 1068)	4 033 401.00	4 910 376.11
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	320 985.75	681 502.47
	001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	(si solde négatif) 1 237 491.83	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 591 878.58	5 591 878.58
TOTAL DU BUDGET		12 712 236.55	12 712 236.55

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
OPERATIONS REELLES					
11	Charges à caractère général	1 795 270,00 €	R002	Résultat fonct reporté	932 126,97 €
12	Charges de personnel	2 890 714,97 €	13	Atténuations de charges	73 000,00 €
14	Atténuation de produits	396 360,00 €	70	Produits des services	569 400,00 €
65	Charges de gestion courante	529 562,00 €	73	Impôts et taxes	384 079,00 €
			731	Fiscalité locale	3 850 000,00 €
66	Charges financières	186 968,00 €	74	Dotations et participations	1 080 741,00 €
67	Charges exceptionnelles	400,00 €	75	Produits de gestion courante	114 500,00 €
68	Provision P/produits irrécouvrables	390,00 €	76	Produits financiers	12 279,00 €
			77	Produits exceptionnels	400,00 €
			78	Reprise de provision	299,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		5 799 664,97 €		TOTAL RECETTES REELLES	7 016 824,97 €
OPERATIONS D'ORDRE					
023	Virement à la section d'invst	804 000,00 €	042	Amort Subvt d'investissement	103 533,00 €
042	Dotation aux amortissements	516 693,00 €			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 320 693,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		103 533,00 €
TOTAUX EXERCICE		7 120 357,97 €	TOTAUX EXERCICE		7 120 357,97 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
OPERATIONS REELLES					
D001	Solde d'exécution invt reporté	1 237 491,83 €			
16	Dette	696 000,00 €	024	Produit des cessions	13 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	8 835,00 €	10	FCTVA + TAM	710 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	150 520,00 €	13	Subvention d'investissement	856 925,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 032 038,00 €	16	Emprunt	1 000 000,00 €
27	Part. EPF AUVERGNE	42 475,00 €	27	Autres immobilisations financières	132 283,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		5 167 359,83 €	TOTAL RECETTES REELLES		2 712 708,00 €
OPERATIONS D'ORDRE					
040	Dotation aux amortissements des subventions	103 533,00 €	021	Virement de la section de fonct	804 000,00 €
			1068	Affectation en réserves	876 975,11 €
			040	Amortissement des immobilisations	516 693,00 €
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		103 533,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 197 668,11 €
Restes à réaliser 2024		320 985,75 €	Restes à réaliser 2024		681 502,47 €
TOTAUX EXERCICE		5 591 878,58 €	TOTAUX EXERCICE		5 591 878,58 €

IV- Principaux ratios financiers

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 063-216300699-20250326-250326005A-BF



Informations ratios financiers	Valeurs 2025	Valeurs moyennes 2020
	pour la ville du CENDRE en €/Hab	viles strate démographique équivalente en €/Hab
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 051.62 €	1 055.00 €
Produit des impositions directes/population	767.74 €	588.00 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 103.30 €	1 270.00 €
Dépenses d'équipement brut/population	607.01 €	363.00 €
Encours de la dette/population	1 063.00 €*	797.00 €
DGF/Population	126.13€	157.00 €

* À la fin de l'année 2025, sans nouvel emprunt, l'encours de la dette s'élèvera à 5 863 599,46 € (part CAM déduite), ce qui correspond à une dette de 1 063 € par habitant, légèrement au-dessus de la moyenne des communes de même strate démographique.